

MARDI 30 MAI 2023



## EXPÉRIMENTATION ARSA

Alors que le pays connaît une grave crise sociale, démocratique et économique, le « plein emploi » relève soit d'une incantation hors sol soit d'une volonté délibéré d'imposer à tou-te-s les travailleur-euse-s privé-es d'emploi les besoins de mains d'œuvre du patronal local.

- Avec les contre-réformes de l'assurance-chômage qui ont réduit le droit des allocataires en termes d'ouverture de droit, de montant des allocations et de durée,
- Avec la dernière réforme des retraites ayant pour objectif de reporter de 2 ans l'âge de la retraite et d'augmenter le nombre de trimestres cotisés,
- Avec les futures lois à venir sur l'immigration portant des mesures de régularisation en lien avec les dites pénuries de main d'œuvre, celle des lycées professionnels qui supprime les filières jugées non rentables et prévoit l'ouverture dans des secteurs voulus par la Patronat sans parler de la mobilité forcée des enseignants...,
- Avec les attaques portées aux bénéficiaires du RSA notamment en les obligeant, ainsi que leurs ayants droits, à s'inscrire auprès à Pôle Emploi puis à France Travail même s'il-elles sont en démarche d'insertion sociale
- Avec le développement des divers plans (Métiers en tension, DELD...),

**Il s'agit bien pour le gouvernement de contraindre les travailleur-euse-s privé-es d'emploi à répondre à la pénurie de main d'œuvre, mais surtout de garantir « un vivier de personnel » au patronat, permettant ainsi de maintenir des conditions de salaire et de travail toujours à la baisse pour l'ensemble des travailleur-euse-s.**

Le mot « sanction » ne revient pas moins de 85 fois dans le rapport ! Il est même proposé une nouvelle sanction intermédiaire « la suspension remobilisation » - pour les personnes au RSA - qui permettrait de suspendre le droit à une allocation temporairement - pour tout ou partie - sans rupture de l'accompagnement avec possibilité de la reverser ultérieurement en cas de « remobilisation ».

**La future loi « Pour une nouvelle société du travail et de l'emploi » entend bien mettre en œuvre France Travail et généraliser l'accompagnement intensif vers un retour à l'emploi forcé sans prendre en compte réellement les freins sociaux des usager-ère-s, leurs qualifications ou leurs choix.**

Le projet « France Travail », s'il voit le jour, va bouleverser le Service Public de l'Emploi et de l'Insertion en obligeant tou-te-s les privé-e-s d'emploi à être inscrit-e-s (personnes au RSA ou reconnues TH compris), en renforçant les devoirs au détriment des droits, en priorisant le retour à l'emploi forcé « coûte que coûte », en développant le rôle des Opérateurs Privés de placement et des Agences d'Intérim.

**Pour la CGT Pôle Emploi Bretagne,**

- **l'urgence n'est pas de conditionner le versement d'une allocation ... le RSA avec France Travail et demain ? mais bien d'indemniser tou-te-s les travailleur-euse-s privé-e-s d'emploi.**
- **l'urgence n'est pas de travailler plus longtemps mais travailler tou-te-s en réduisant le temps de travail à 32H et en revenant à une retraite à 60 ans.**
- **l'urgence n'est pas de créer France Travail mais de permettre à un véritable Service Public de l'Emploi et de l'Insertion d'accompagner les usager-ère-s en fonction de leurs choix et de leurs qualifications, et de garantir que tou-te-s les privé-e-s d'emploi puissent vivre dignement et être indemnisé-e-s (primo accédant compris).**